

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-septième session

Rome, 19-20 avril 2006

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

1. À l'issue de sa quatre-vingt-deuxième réunion, tenue le 4 avril 2006, le Comité d'audit souhaite attirer l'attention du Conseil d'administration sur les questions ci-dessous.

2. **Examen de haut niveau des états financiers consolidés du FIDA pour 2005 (AC 2006/92/R.4).** Le Secrétariat a présenté de manière générale les états financiers consolidés du FIDA, sur la base du document fourni (AC 2006/92/R.4).

3. L'établissement des états financiers consolidés du FIDA pour 2005 a été facilité par le nouveau People Soft Financial Systems et en particulier par l'automatisation de traitement des états des flux de trésorerie, mais il a été compliqué par deux facteurs, à savoir la révision de la norme IAS 39 (pour le traitement comptable des prêts, des sommes à recevoir et de certaines sommes à payer) et le rapport sur le plan d'assurance maladie après cessation de service (AMACS). Dans le cas de ce dernier, la couverture est assurée par la FAO et par conséquent le FIDA ne peut établir ses états financiers définitifs tant qu'il n'a pas reçu de celle-ci les données pertinentes. L'engagement du FIDA à cet égard est important, et la direction du Fonds aimerait jouer un rôle plus important à l'avenir. C'est pourquoi il souhaiterait que le Comité d'audit établisse au cours des prochaines années une évaluation actuarielle et a pris contact avec le Programme alimentaire mondial (PAM) afin d'étudier la possibilité d'une action commune entre les deux organisations.

4. Les états financiers consolidés fournissent des informations au sujet du FIDA, des fonds supplémentaires, du Fonds fiduciaire pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), du Fonds fiduciaire du plan d'assurance maladie après cessation de service, du Fonds belge de survie (FBS) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Bien qu'en raison de la révision de la norme IAS 39 certains éléments de l'actif et du passif doivent être enregistrés sur la base de la juste valeur, les états financiers présentent également les données en valeurs nominales dans l'intérêt des utilisateurs. Le rapport sur l'examen de haut niveau concerne principalement les valeurs nominales, et l'impact de la comptabilité sur la base de la juste valeur sur les résultats et les soldes du FIDA fait l'objet d'un document distinct.

5. **État des recettes et des dépenses (chiffres consolidés et FIDA seulement) (AC 2006/92/R.4, section A)**

- a) **Produit des prêts (AC 2006/92/R.4, section A a)).** Le revenu des prêts exprimé en DTS a légèrement diminué en 2005 par rapport à 2004. La diminution est plus marquée en USD, en raison de l'affaiblissement de la parité USD/DTS au cours de l'année.
- b) **Produit des liquidités et des placements (AC 2006/92/R.4, section A b)).** Le produit brut des liquidités et des placements s'est établi à 74,6 millions de USD, soit une diminution de 41,3 millions de USD par rapport à l'année précédente. Le taux brut de rendement (3,1%) a été inférieur au taux cible (3,5%) comme au taux enregistré en 2004 (4,5%).

L'exercice 2005 a été le quatrième depuis la modification de la politique de placement du FIDA. Au 1^{er} mars 2005, le Fonds a liquidé le reste de ses avoirs en actions et a procédé à un premier investissement de 400 millions de USD en titres destinés à être conservés jusqu'à échéance. Ce placement fait partie de la stratégie du FIDA consistant à limiter au maximum les risques sous-jacents de son portefeuille qui est donc composé pour l'essentiel d'obligations d'État et de titres de haute qualité.

- c) **Produit provenant d'autres sources (AC 2006/92/R.4, section A c)).** Conformément à l'accord avec le pays hôte, le Gouvernement italien rembourse au FIDA certaines dépenses, en particulier concernant la location et l'entretien des locaux du siège.
- d) **Contributions (AC 2006/92/R.4, section A d)).** Il s'agit des contributions complémentaires et supplémentaires reçues des États membres. La diminution enregistrée en 2005 par rapport à 2004 s'explique par une baisse des contributions complémentaires au titre de l'Initiative PPTE, qui se sont établies à 4 millions de USD en 2005 contre 33 millions de USD en 2004, soit une diminution de 29 millions de USD. La septième reconstitution devrait se traduire par un accroissement des contributions complémentaires.
- e) **Dépenses d'exploitation (AC 2006/92/R.4, section A e)).** Les dépenses d'exploitation ont été conformes au budget administratif, et la plupart des dépenses sont des dépenses de personnel. En 2005, le nouveau PeopleSoft Payroll System a permis au FIDA de faire figurer le personnel recruté à la journée dans les états de paie mensuels. Les effectifs ont augmenté de 2% en 2005 par rapport au 2004. L'augmentation des dépenses tient à des modifications imposées par la Commission de la fonction publique internationale, mais dans l'ensemble, les chiffres sont dans une large mesure similaires à ceux des années précédentes. La première tranche du PTS a pris fin en 2005. Le Plan d'action du FIDA figurera dans la deuxième tranche.
- f) **Traitements et indemnités du personnel (AC 2006/92/R.4, section A f)).** Le tableau d'effectifs par source budgétaire au 31 décembre 2005 fait apparaître une augmentation sensible des effectifs dont les traitements et indemnités sont imputés au budget administratif. Cette augmentation tient en particulier au recrutement de 56 personnes recrutées à la journée, qui figurent dans les états de paie mensuels pour la première fois. Si on n'en tient pas compte, l'augmentation des effectifs a été inférieure à 2%. Une grande partie de l'accroissement des effectifs dont les traitements et indemnités sont imputés à d'autres sources s'explique par les besoins liés aux réunions concernant la reconstitution des ressources qui ont eu lieu au cours de l'année. En outre, du personnel a été engagé pour assurer les activités des fonds supplémentaires et des entités hébergées, à savoir le Mécanisme mondial et la Coalition internationale pour l'accès à la terre.

- g) **Frais directs imputables aux placements (AC 2006/92/R.4 section A j)).** Les frais directs supportés par le FIDA ont diminué en raison de la liquidation du portefeuille d'actions et du réinvestissement du produit de cette vente en titres qui seront conservés jusqu'à échéance et gérés en interne ainsi que de la diminution de la valeur du portefeuille sous-jacent. Par ailleurs, un versement de 1,5 million de USD a été effectué par l'Italie en remboursement des impôts prélevés sur des placements au titre d'exercices antérieurs et des intérêts correspondants.
- h) **Provision pour dépréciation latente des prêts et dépenses liées à l'Initiative PPTE (AC 2006/92/R.4, section A m)).** La provision pour dépréciation latente des prêts a augmenté, ce qui est principalement imputable au fait qu'il a fallu provisionner à 100% les prêts d'un certain nombre de pays dont les arriérés de remboursement étaient supérieurs à 48 mois.

Les coûts liés à l'Initiative PPTE ont sensiblement augmenté en 2005. Le Conseil d'administration a été tenu pleinement informé de cette question.

- i) **Dons (AC 2006/92/R.4, section A n)).** Les dons, qui sont comptabilisés au moment où ils deviennent effectifs, ont augmenté en 2005 par rapport à 2004. Cela tient au fait qu'en 2004, les dons ont représenté un pourcentage plus élevé du programme de travail, mais un certain nombre approuvés vers la fin de l'année n'ont été signés qu'en 2005.
- j) **Provision pour couverture médicale (AC 2006/92/R.4, section A o)).** Le déficit comptable de 11,1 millions de USD au titre des prestations antérieures du régime d'assurance maladie après cessation de service s'explique principalement par une évolution défavorable, par rapport aux prévisions, du taux d'actualisation et de la parité euro-dollar. Cette révision des hypothèses, combinée à une légère augmentation du nombre de bénéficiaires, s'est traduite par un accroissement des engagements du FIDA.
- k) **Bilan (chiffres consolidés et FIDA seulement) (AC 2006/92/R.4 section B).**

Paragraphe 41, Encaisses et placements. La valeur des encaisses et des placements a diminué, principalement en raison de l'évolution négative des taux de change.

Paragraphe 42, Billets à ordre et contributions à recevoir, déduction faite des provisions. La diminution observée est due à l'encaissement en 2005 de billets à ordre et de sommes à recevoir, qui se rapportaient principalement à la sixième reconstitution des ressources.

Paragraphe 43, Encours des prêts. L'encours des prêts, déduction faite des provisions cumulées pour dépréciation latente et pour l'Initiative PPTE, a diminué de 200 millions de USD, principalement en raison de l'évolution négative des taux de change.

- l) **État consolidé des flux de trésorerie (AC 2006/92/R.4, section C).** Les décaissements au titre des prêts ont augmenté, passant de 313,7 millions de USD en 2004 à 343,5 millions de USD en 2005, alors que les remboursements (à l'exclusion des remboursements au nom des pays bénéficiant de l'Initiative PPTE) ont légèrement diminué. Les remboursements de prêts devraient se maintenir à leur niveau actuel au cours des prochaines années.
- m) **État des ressources disponibles pour engagement (FIDA seulement) (AC 2006/92/R.4, section D).** Le report au titre du pouvoir d'engagement anticipé (PEA) est passé de 136,8 millions de USD au 31 décembre 2004 à 296,0 millions de USD au 31 décembre 2005 en raison de sorties nettes. Le montant net utilisé au titre du PEA

en 2005 a été de 159,2 millions de USD. Ce chiffre est inférieur au plafond général autorisé par la Résolution concernant la sixième reconstitution des ressources.

- n) Rapport du Commissaire aux comptes (AC 2006/92/R.4, section F, paragraphe 61).** Le Commissaire aux comptes a achevé la vérification des états financiers consolidés du FIDA et communiquera une opinion d'audit sans réserve après que le Conseil d'administration aura autorisé la publication des états financiers.

6. Modification du traitement comptable des prêts et des sommes à recevoir découlant d'une révision de la norme comptable internationale 39 (AC 2006/92/R.5).

Concernant la modification du traitement comptable des prêts et des sommes à recevoir, le Secrétariat a fourni l'explication suivante:

7. Le Conseil international des normes comptables (IAS B), qui établit les normes internationales d'informations financières (IFRS) (anciennement appelées normes comptables internationales – IAS), lesquelles ont été adoptées comme principes comptables par le FIDA, a publié une version révisée applicable à compter du 1^{er} janvier 2005 de la norme 39 (IAS 39) pour le traitement de certains actifs et passifs. Pour respecter les normes IFRS et obtenir une opinion d'audit sans réserve, le FIDA doit appliquer cette révision.

8. En coopération avec le Commissaire aux comptes et ses spécialistes, le Fonds a consacré beaucoup de temps à comprendre les concepts sous-jacents de cette révision et ses conséquences pour le FIDA. Il a également étudié les pratiques d'autres institutions financières internationales (IFI) en matière d'application des normes comptables (voir annexe).

9. La révision de la norme IAS 39 oblige le FIDA à comptabiliser les prêts, les contributions à recevoir, les dons non décaissés et les produits reportés, d'abord à leur juste valeur puis sur la base de leur coût amorti selon la méthode des taux d'intérêt effectifs.

10. La juste valeur est définie comme "le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normales". Pour la calculer, la direction doit estimer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus au moyen de taux d'actualisation pertinents.

11. Les conséquences de cette révision concernent principalement le portefeuille de prêts du FIDA. Pour les prêts accordés aux conditions du marché, la juste valeur est pratiquement égale à la valeur nominale, étant donné que les intérêts perçus compensent le fait que les remboursements futurs du principal ont une valeur intrinsèque plus faible compte tenu de la valeur temporelle de l'argent. Toutefois, le FIDA accorde la majorité de ses prêts à des conditions particulièrement favorables, assorties de périodes de remboursement pouvant atteindre 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans. La juste valeur de ces prêts est par conséquent sensiblement inférieure à la valeur nominale initialement décaissée et, par exemple, un prêt de 1 million de USD accordé en 2005 pourrait n'avoir qu'une juste valeur de 500 000 USD compte tenu du caractère particulièrement faible du taux d'intérêt et de la durée de la période de remboursement et du différé d'amortissement. Elle est calculée en appliquant un taux d'actualisation aux remboursements semestriels en principal et en intérêts au cours des 40 ans de la durée du prêt afin d'estimer la valeur actuelle des flux futurs.

12. La différence entre la juste valeur initiale et la valeur nominale représente un coût que le FIDA doit reconnaître au premier jour. On peut considérer que ce coût représente l'élément de libéralité du prêt étant donné que celui-ci est accordé à des conditions particulièrement favorables. Le coût initial sera ensuite amorti ou réparti sur les 40 années de la durée de remboursement (y compris le différé d'amortissement), ce qui aura un impact positif sur les états des recettes et des dépenses. Cet

amortissement est nécessaire pour qu'à l'issue de tous les remboursements, la juste valeur nette du prêt soit nulle.

13. Il convient de noter que le montant indiqué à la ligne de l'état des recettes et des dépenses concernant les intérêts reçus reflète les conditions particulièrement favorables dont sont assortis les prêts accordés par le FIDA, et que l'amortissement annuel positif représente la différence avec les taux du marché.

14. La juste valeur est calculée pour chaque prêt. Les taux d'actualisation utilisés reposent sur les taux d'intérêt annuels à terme de la monnaie dans laquelle le prêt considéré est libellé. Il s'agit de taux officiels publiés par plusieurs sources (dont Bloomberg et Reuters). Toutefois, la majorité des prêts sont libellés en DTS, pour lequel les courbes de taux d'intérêt sur d'aussi longues périodes (c'est-à-dire jusqu'à 40 ans) ne sont pas facilement disponibles. Par conséquent, elles doivent être calculées à partir des courbes pour chacune des monnaies composant le DTS (USD, Yen, Livre britannique, Euro et antérieurement Franc français et Deutschemark) et pondérées au moyen de la formule établie par le Fonds monétaire international. Cependant, même pour ces monnaies, les taux d'intérêt à terme ne portent pas sur d'aussi longues périodes et ont donc dû être extrapolés à partir des durées disponibles.

15. Les taux d'actualisation ne sont pas ajustés en fonction d'un risque pays, les prêts étant considérés comme une "dette souveraine". Toutefois, chaque prêt continue de faire l'objet d'un examen et donne lieu à une provision si des éléments objectifs montrent l'existence d'un risque.

16. Étant donné que la révision s'applique à compter du 1^{er} janvier 2005, les soldes des années antérieures n'ont pas été recalculés. Toutefois, il est nécessaire de recalculer les réserves en début d'exercice comme si le FIDA avait toujours appliqué une comptabilité en juste valeur. Ce calcul ne doit être effectué qu'une seule fois, et à l'avenir le gain ou la perte nette pour l'année considérée ne reposera que sur la juste valeur des nouveaux prêts après amortissement des prêts ajustés pour les années antérieures. Du fait de cette modification, le montant en début d'exercice a été diminué de 1,1 milliard de USD, compensé par un impact positif sur l'année d'environ 100 millions de USD, soit un impact négatif net au 31 décembre 2005 de 1 milliard de USD.

17. Il convient de noter que le FIDA exprime les ressources disponibles pour engagement en valeur nominale. Toutefois, comme les IFRS imposent d'exprimer l'actif et le passif à leur juste valeur, elles ont été complétées par des informations en valeur nominale pour faciliter la lecture.

18. Le comité a fait part de ses observations au sujet du traitement comptable et le Secrétariat et le Commissaire aux comptes ont répondu ce qui suit:

- a) **Taux d'actualisation:** Le comité s'est déclaré préoccupé par le fait que le taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur était supérieur à l'inflation au cours de la période considérée. Le Commissaire aux comptes a expliqué que l'inflation n'était pas considérée comme un élément du calcul, et que le taux d'actualisation reposait sur la différence entre le taux d'intérêt du marché et le taux d'intérêt appliqué par le FIDA (soit 0,75% dans le cas des conditions particulièrement favorables) ainsi que sur les courbes de taux d'intérêt à terme, et qu'il s'appliquait à chaque remboursement de chaque prêt en tenant compte du différé d'amortissement.

L'impact de la révision de la norme IAS 39 tient au fait que le FIDA accorde ses prêts à des conditions particulièrement favorables, ce qui se traduit par un coût puisque la juste valeur future du prêt est inférieure à la valeur nominale au premier jour. Ce coût est représenté par la différence entre les taux d'intérêt du marché et le taux d'intérêt effectivement appliqué. Il peut être estimé au premier jour et considéré comme un coût

pour le Fonds. Si le taux d'intérêt du prêt était égal au taux du marché, la juste valeur et la valeur nominale seraient les mêmes et le Fonds ne supporterait aucun coût.

Le comité a demandé des précisions concernant le taux d'actualisation utilisé pour estimer la juste valeur. Le Secrétariat a répondu que différents taux étaient utilisés en fonction du calendrier de remboursement, et qu'ils étaient calculés à partir des courbes de taux d'intérêt à terme des monnaies dans lesquelles les prêts étaient libellés. La majorité des prêts étaient libellés en DTS, mais comme celui-ci était calculé à partir d'un panier de monnaies (GPB, USD, JPY, Euro et précédemment Franc français et Deutschemark), il fallait calculer les courbes des taux d'intérêt du DTS à partir des courbes pour les monnaies sous-jacentes et en appliquant la pondération établie par le FMI.

Le Secrétariat a confirmé qu'il prenait ces taux sur Bloomberg, puisqu'il s'agissait de taux officiels publiés. Lorsqu'il n'existait pas de taux officiels (par exemple pour les années antérieures), il procédait à une extrapolation à partir des informations disponibles.

Le comité a demandé pourquoi il fallait utiliser les taux passés plutôt que les taux futurs. Le Commissaire aux comptes a expliqué que comme il s'agissait d'une modification de traitement comptable, il fallait en calculer l'impact comme si le FIDA avait toujours traité ses prêts à la juste valeur. Ce calcul, qui ne devait être fait qu'une seule fois, impliquait donc les courbes de taux d'intérêts passées. Il convenait de noter que les règles comptables permettaient d'imputer cet effet rétroactif sur les réserves en début d'exercice au lieu d'en tenir compte en cours d'année dans l'état des recettes et des dépenses.

Le Secrétariat a confirmé qu'une fois ce calcul réalisé, le FIDA aurait à procéder à de nouveaux calculs chaque année pour évaluer l'ajustement à apporter concernant les nouveaux prêts.

Le comité a précisé que le coût pour le FIDA au premier jour était pour l'essentiel équivalent à l'élément de libéralité des prêts puisque ceux-ci étaient accordés à des conditions particulièrement favorables.

- b) **Risque pays:** Le comité a demandé si le calcul de la juste valeur tenait compte du risque de voir certains pays ne pas rembourser leur prêt. Le Commissaire aux comptes a fait observer que les prêts étaient considérés comme une "dette souveraine" puisqu'ils étaient accordés à des gouvernements ou à des États, et que par conséquent aucun ajustement n'était apporté au taux d'actualisation. Le Secrétariat a toutefois fait observer que le FIDA continuait d'examiner chaque prêt afin de déterminer s'il existait un risque. Le montant global de la provision était indiqué à la juste valeur pour assurer la cohérence avec la valeur de l'encours du prêt concerné. De la même façon, la provision globale pour l'Initiative PPTE avait également été recalculée et était exprimée à la juste valeur.
- c) **Tendances futures:** Le comité a demandé au Secrétariat de prévoir quelle sera la tendance concernant les ajustements à réaliser au cours des prochaines années, en tenant compte notamment de l'expérience d'autres institutions financières internationales comparables. Le Commissaire aux comptes a observé que les nouveaux prêts auraient un impact négatif sur l'état des recettes et des dépenses du FIDA mais que celui-ci serait compensé par l'amortissement du coût initial.
- d) **Autres institutions financières internationales:** Le comité a prié le Secrétariat de lui fournir des informations quant à la façon dont d'autres institutions financières internationales (IFI) appliquaient la norme IAS 39 révisée. Le Secrétariat a expliqué que comme cette révision n'était applicable que depuis le 1^{er} janvier 2005, il n'existait aucune

information publiée à ce sujet. Il a précisé que le FIDA avait été en contact avec d'autres IFI pour comprendre la façon dont elles abordaient cette question, mais que les organismes de ces institutions qui étaient chargés d'octroyer des prêts à des conditions de faveur n'appliquaient généralement pas les IFRS mais établissaient des états financiers spécifiques et n'avaient donc pas à se conformer à la norme révisée. Il a fait observer qu'en raison de leur caractère particulièrement contraignant, les IFRS étaient considérées par la profession comptable comme des normes rigoureuses, mais que cela était moins vrai des comptes spéciaux qui offraient plus de souplesse. Le Secrétariat a ensuite présenté un tableau (voir l'annexe au présent rapport) indiquant les normes comptables adoptées par d'autres institutions financières internationales importantes.

- e) **L'ONU et les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS):** Le Secrétariat a fait observer que le système des Nations Unies avait récemment annoncé qu'il allait abandonner les normes comptables de l'ONU au profit des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Le FIDA avait préparé une analyse de l'impact du passage des IFRS aux IPSAS, qui montrait que cet impact serait négligeable. Il avait également examiné, en coopération avec le Commissaire aux comptes, l'impact qu'aurait le recours aux IPSAS plutôt qu'aux IFRS sur la juste valeur. Toutefois, comme les IPSAS sont pour l'essentiel fondées sur les IFRS, lorsqu'il n'existe pas encore de normes pertinentes (comme c'est le cas pour l'IAS 39), les IPSAS renvoient les utilisateurs aux IFRS. Par conséquent, le FIDA devrait de toutes façons modifier le traitement comptable des données.
- f) **Les IFRS et le FIDA.** Le comité a rappelé que le FIDA n'était pas une entreprise commerciale financièrement autosuffisante et que ses prêts étaient accordés à des conditions particulièrement favorables plutôt qu'aux conditions du marché. Par conséquent, il s'est demandé s'il fallait réellement appliquer les IFRS et le principe de la juste valeur. Le Commissaire aux comptes a répondu que le FIDA devait respecter toutes les règles comptables s'il voulait appliquer les IFRS. Il pourrait toutefois au cours des prochaines années réexaminer cette question afin de déterminer s'il était souhaitable ou non de continuer à appliquer les IFRS.

Le Secrétariat a déclaré qu'il avait examiné toutes les options disponibles concernant l'application de la révision, et suivrait la question en permanence. Bien que la comptabilité en juste valeur ne présentait pas d'intérêt pour le Fonds, il importait d'obtenir des Commissaires aux comptes une opinion sans réserve afin de montrer que le FIDA suivait les meilleures pratiques en matière d'états financiers.

19. Le Comité d'audit a formulé des observations sur l'examen de haut niveau, auxquelles le Secrétariat et le Commissaire aux comptes ont répondu ce qui suit:

- a) **Juste valeur:** Le comité a attiré l'attention sur l'impact du changement des principes comptables qui a fait l'objet d'un débat approfondi lors de l'examen du document AC 2006/92/R.5.
- b) **Produit des placements:** Le comité a noté la baisse du produit des placements en 2005 par rapport à 2004 et demandé des informations sur les tendances futures probables. Le Secrétariat a indiqué qu'en 2005 le FIDA avait reçu de la Banque mondiale, conseiller financier du Fonds, des observations techniques sur la performance du portefeuille de placements et du niveau de risque auquel il est exposé et cherchait, avec l'aide de la Banque mondiale, une meilleure solution pour améliorer les résultats cette année.

Le 31 mars 2006, la Banque mondiale a remis au Fonds ses observations définitives sur le taux de rendement attendu d'après différents scénarios de répartition des avoirs, et la direction est en train d'analyser ces observations et d'évaluer les alternatives dont dispose le Fonds.

- c) **Produit des contributions:** Le comité a attiré l'attention sur la baisse des recettes enregistrée en 2005 par rapport à 2004. Le Secrétariat a expliqué que la principale raison de cette baisse était une réduction de 29 millions de USD environ des contributions complémentaires au titre de l'Initiative PPTE.
- d) **Dépenses:** Le comité a exprimé son inquiétude au sujet du niveau croissant des dépenses, compte tenu en particulier de la baisse des recettes en 2005, indiquant que le FIDA était très dépendant des ressources obtenues lors des reconstitutions. Il lui a été assuré que le Fonds surveillait attentivement les dépenses et que le niveau des coûts avait fait l'objet d'un examen minutieux dans le cadre de l'établissement du budget de 2006.
- e) **Effectif du personnel (paragraphe 16):** Le comité a souligné que l'effectif du personnel administratif avait augmenté entre 2004 et 2005 et demandé des éclaircissements sur le tableau présenté. Le Secrétariat a expliqué que ce tableau indiquait l'effectif du personnel dont le coût était imputé aux différentes sources budgétaires. L'augmentation de l'effectif du personnel imputé aux "autres sources" se rapportait aux "dépenses non récurrentes" liées aux réunions sur la reconstitution. Cette source budgétaire comprend le personnel du PTS et celui qui est recruté pour les activités relatives aux organismes hébergés par le FIDA (Mécanisme mondial et Coalition internationale pour l'accès à la terre). Il est à noter que les organismes hébergés prennent en charge le coût des services que leur fournit le FIDA. Le Secrétariat a aussi appelé l'attention sur le fait que les chiffres de 2005 comprennent 56 titulaires de contrats journaliers, dont la paie précédemment traitée manuellement est incluse depuis 2005 dans le système de paie automatisé.
- f) **Frais directs imputables aux placements:** Le Secrétariat a confirmé au comité qu'en 2005, le Fonds avait perçu le remboursement intégral des sommes à recevoir sur les impôts italiens, signalés les années précédentes.
- g) **Dépenses relatives à l'Initiative PPTE renforcée:** Le comité a demandé des éclaircissements sur le niveau élevé des coûts de cette initiative en 2005 et les conséquences que cela comporte pour les fonctions de base du FIDA. Le Secrétariat a admis que le coût de l'Initiative PPTE était élevé mais que le Conseil d'administration en était tenu pleinement informé, et que chaque pays devait faire l'objet d'une approbation du Conseil avant de pouvoir bénéficier d'un allègement. Le Secrétariat a confirmé qu'il suivait en permanence le coût croissant de l'Initiative PPTE pour le FIDA et noté qu'il s'efforçait d'avoir accès au Fonds fiduciaire de la Banque mondiale afin de réduire la charge représentée par ce coût, action que le comité a vivement appuyée.
- h) **Encours net des prêts par rapport aux contributions:** Le comité a noté que l'encours net des prêts s'élevait à 3,6 milliards de USD, chiffre inférieur à celui des contributions totales qui atteint 4,6 milliards de USD. Le Secrétariat a fait observer que les contributions étaient l'équivalent du capital social d'une entreprise dont la majeure partie, utilisée pour financer les prêts et les dons, représentait les opérations du FIDA. Une partie des ressources est utilisée pour les budgets opérationnels, bien que le produit des placements ait toujours couvert le budget administratif. L'encours net des prêts correspondait aux décaissements déduction faite des remboursements et ne comprenait pas les engagements au titre de prêts et de dons futurs non encore décaissés. Il était par conséquent normal que l'encours des prêts soit inférieur au montant des contributions. En outre, il a été noté que le FIDA disposait de 1,5 milliard de USD sous forme de bénéfices non distribués entièrement

engagés, ainsi que d'une réserve générale atteignant 95 millions de USD. Le comité a noté que le solde positif des bénéfices non distribués montrait que les recettes du FIDA avaient toujours été supérieures à ses dépenses.

- i) **Appendice G aux états financiers:** Le comité a noté que l'appendice G aux états financiers était exprimé en DTS et non pas en USD. Le Secrétariat a expliqué que l'appendice F, état récapitulatif des prêts, était aussi exprimé en DTS puisque les prêts étaient libellés en DTS et que par conséquent la partie des prêts relative à l'Initiative PPTE était libellée en DTS, afin d'indiquer la monnaie de base des engagements. Les appendices F et G donnaient néanmoins les montants équivalents en USD.

20. **Examen des états financiers vérifiés du FIDA pour 2005 (AC 2006/92/R.3).** Le comité a examiné les états financiers vérifiés du FIDA pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2005. Le Comité d'audit a entériné ces états financiers que le Conseil d'administration présentera à la trentième session du Conseil des gouverneurs, conformément aux dispositions de l'Article XII 6) du Règlement financier du FIDA.

21. Le comité a présenté des observations sur les états financiers consolidés du FIDA pour 2005, auxquelles le Secrétariat et le Commissaire aux comptes ont répondu ce qui suit:

- a) **Appendice G, État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative PPTE:** Le comité a demandé des éclaircissements sur les informations communiquées au sujet de l'Initiative PPTE. Le Secrétariat a expliqué que lorsque la Banque mondiale constatait qu'un pays avait atteint le point de décision, le FIDA comptabilisait comme dépenses sa part de l'allègement de la dette. Le Secrétariat a noté que deux ou trois pays devaient atteindre le point de décision en 2006 et que par conséquent le coût relatif à la part du FIDA dans l'allègement de la dette de ces pays serait imputé en 2006, sous réserve de l'approbation de la Banque mondiale et du Conseil d'administration. Il a noté en outre que l'Initiative PPTE comportait un élément de subjectivité car le coût nominal était calculé en fonction de la valeur actualisée nette approuvée par le Conseil d'administration et fondé sur un certain nombre d'hypothèses. Les modifications apportées à ces hypothèses de base (date, taux de change et niveau de décaissement) étaient enregistrées dans l'état des recettes et des dépenses.

Le comité a demandé au Secrétariat d'indiquer si les dépenses de l'Initiative PPTE continueraient à augmenter à l'avenir. Le Secrétariat a déclaré qu'à ce jour 27 pays avaient été approuvés pour bénéficier d'un allègement de leur dette de la part du FIDA. Dix autres pays devraient atteindre le point de décision au cours des prochaines années, ce qui entraînera une dépense supplémentaire pour le FIDA. Comme il ressort de la note 11 de l'appendice H des états financiers, le coût relatif à ces pays était estimé à 179 millions de USD au 31 décembre 2005. En outre, la part des intérêts dans l'allègement de la dette accordé par le FIDA au profit des PPTE est imputée à l'état des recettes et des dépenses à la date d'échéance. Il y aura par conséquent une charge annuelle aussi longtemps que des paiements continueront à être effectués au profit des PPTE.

Le Secrétariat a confirmé au comité que le Conseil d'administration avait approuvé le cadre pour la soutenabilité de la dette.

- b) **Pensions (AC 2006/92/R.3 appendice H note 7b)):** Le comité a demandé des précisions sur les risques liés à la caisse des pensions. Le Secrétariat a expliqué que les employés du FIDA étaient affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui fait l'objet d'une évaluation actuarielle tous les deux ans. Le dernier rapport disponible, indiqué dans les états financiers, qui fait apparaître un excédent actuariel

remonte au 31 décembre 2003. La prochaine évaluation est prévue pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 et les résultats n'en sont pas attendus avant juin 2006. Comme il s'agit d'un plan collectif, le FIDA ne maîtrise pas les dates auxquelles sont communiqués les résultats. Le Secrétariat a noté que la Caisse des pensions avait enregistré dans le passé aussi bien des gains que des pertes, mais que les organisations des Nations Unies n'avaient jamais été appelées à éponger les déficits. Lorsque le déficit avait persisté, le niveau des contributions avait augmenté. Le Secrétariat a estimé par conséquent qu'il était improbable qu'il soit jamais demandé au FIDA d'effectuer un versement unique. Le FIDA disposait de trois représentants au Conseil de la Caisse des pensions des Nations Unies et pouvait donc prendre une part active aux discussions.

Le Secrétariat a confirmé que la Caisse des pensions était un régime à prestations définies. Le personnel et le FIDA lui-même doivent verser une cotisation représentant un pourcentage fixe de la rémunération soumise à retenue pour pension de chaque employé, et les sommes correspondantes sont ensuite placées par le Fonds jusqu'à la date de départ à la retraite. La Caisse des pensions est entièrement indépendante du FIDA.

Le comité a proposé que le Secrétariat fournisse de plus amples informations lorsque la prochaine évaluation actuarielle sera communiquée.

- c) **Perte nette en 2005:** Le comité a fait observer que l'exercice 2005 se soldait par une perte nette de 450 millions de USD. Le Secrétariat a noté qu'à des fins opérationnelles, l'appendice D (état des ressources disponibles pour engagement) était une source d'informations plus pertinente car elle renseignait sur les ressources disponibles pour engagement au titre de prêts et dons supplémentaires. En fait, les bénéficiaires non distribués étaient entièrement engagés au titre des prêts et dons et, au 31 décembre 2005, on constatait une utilisation nette du PEA. Le FIDA enregistre ses résultats afin de se conformer aux normes comptables. La perte nette était due principalement à des pertes de change qui s'expliquent par le fait que le FIDA exprime ses résultats et ses soldes en USD alors que les prêts sont libellés en DTS. Le FIDA établit un bilan en DTS (appendice B1) montrant que les avoirs ont en fait légèrement progressé de 2004 à 2005. Le Commissaire aux comptes a confirmé que la perte de change était due au fait que les états financiers du FIDA étaient libellés en USD et non en DTS, et donc qu'il s'agissait d'une perte comptable. Il a noté également que le FIDA devait continuer à surveiller les dépenses liées à l'Initiative PPTE, mais qu'il fallait considérer la situation du FIDA d'un point de vue stratégique et à long terme plutôt que sur la base de résultats annuels.

22. **Audit interne: activités et plans (AC 2006/92/R.6).** Le comité a examiné les activités menées en 2005, les orientations stratégiques et les activités prévues pour 2006 et enfin les conclusions issues de l'examen de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne qui a été conduit en février 2006.

23. **Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption.** Les membres du comité ont rappelé que le Conseil d'administration avait approuvé en 2005 la politique en matière de prévention de la fraude et de la corruption et le plan d'action correspondant (**EB 2005/85/R.5/Rev.1**). Depuis, le Fonds s'est attaché à la mise en œuvre de ce plan d'action détaillé. Un site web de lutte contre la corruption a aussi été créé et est accessible sur le site web officiel du FIDA www.ifad.org.

24. **Le Comité de surveillance** avait traité un nombre d'enquêtes un peu plus réduit en 2005. Toutefois, les activités de sensibilisation à la lutte contre la corruption avaient demandé beaucoup de temps aux cadres supérieurs de l'audit interne. Ces activités ont comporté la publication du premier

rapport annuel du Comité de surveillance et la présentation de ce rapport à tout le personnel du FIDA au moyen de réunions dans chaque division.

25. **Gestion des risques.** Également coordonné par le Bureau de l'audit interne, le mécanisme de gestion des risques a été intégré dans le processus de planification stratégique du FIDA. Cette initiative a été prolongée en 2006 et une stratégie de gestion des risques a été définie pour le plan d'action du FIDA.

26. **Mise en œuvre des recommandations de l'audit interne (AC 2006/92/R.6 section 5 paragraphe 23). Tableaux 4 et 5.** Les membres du comité ont constaté que par rapport à 2005, aucune activité d'audit interne importante n'était prévue en 2006. Il a été expliqué qu'en fait aucune initiative importante n'était prévue pour 2006 au plan des politiques. Toutefois, la mise en œuvre de la politique de lutte contre la corruption demeurera l'une des principales tâches d'OA en 2006, 142 jours de travail étant prévus à ce titre. Le travail d'OA portera sur tous les éléments du plan d'action pour la lutte contre la corruption. Le comité fera rapport au Conseil d'administration en 2007 sur l'état d'avancement du plan d'action.

27. **État de l'application des recommandations de l'audit interne – tableau 4.** Le nombre de recommandations mises en œuvre a augmenté de 89 passant au total à 449, nombre des recommandations qui étaient précédemment "en cours" ayant été appliquées. La forte réduction des recommandations "en cours" d'application peut être attribuée à la décision adoptée par OA en 2006, selon laquelle lorsqu'aucun progrès réel n'est accompli pendant un certain temps les recommandations sont reléguées dans les catégories "incomplètes" ou "aucun progrès". Ces deux catégories comprennent 72 recommandations dans le sous-total "à améliorer". Le nombre de recommandations en attente est tombé d'un total de 312 en 2002 à 230 en 2005, mais la durée écoulée depuis qu'elles sont en attente est passée de 7 mois en 2004 à 38 mois.

28. **État de l'application des recommandations d'OA par catégorie fonctionnelle (au 31 décembre 2005). Tableau 5.** Des éclaircissements supplémentaires ont été demandés au sujet de la recommandation réclamant une amélioration dans le domaine des ressources humaines et des consultants, et en particulier l'établissement d'une liste de consultants. Le comité a été informé que s'il était vrai que les recommandations concernant l'établissement d'une liste de consultants étaient en attente depuis 5 ans, le retard dans l'exécution de cette tâche pouvait être attribué en partie au fait que le Bureau des ressources humaines était très occupé par des activités telles que la participation à l'étude pilote de la CFPI sur le système de rémunération lié à la performance, l'établissement du manuel de procédures relatives aux ressources humaines et l'élaboration du nouveau système de paie PeopleSoft.

29. **Le Tableau 5** indique aussi un progrès notable dans la mise en œuvre des recommandations relatives à la finance et à la comptabilité, catégorie dans laquelle 94 recommandations au total sont maintenant appliquées, ainsi qu'aux ressources humaines et aux consultants où elles sont 47. Ce tableau indique aussi la ventilation des 72 recommandations "à améliorer". C'est le secteur des "ressources humaines et consultants" qui compte la plus forte proportion de recommandations entrant dans cette catégorie, soit 23%.

30. Des explications ont aussi été demandées sur les résultats de l'audit concernant l'administration des ateliers. Le Bureau de l'audit interne a répondu que la principale recommandation portait sur l'utilisation plus large des outils de rationalisation, dont disposaient les organisateurs, et plus précisément:

- le recours à des accords de services spéciaux qui facilitent le recrutement de personnel local à des taux plus économiques;
- une plus large mise à profit des voyages de groupes;

- une meilleure mobilisation du Bureau des services de conférences et de ses compétences;
- l'établissement de procédures officielles de coordination du Bureau du Secrétaire concernant l'organisation des ateliers et réunions.

31. Le comité a exprimé sa préoccupation concernant le fort pourcentage de temps que le personnel d'OA a consacré en 2005 à la gestion du Bureau et au renforcement des capacités (32%). OA a reconnu que ce pourcentage était élevé mais qu'il s'expliquait principalement par des activités de renforcement des capacités extraordinaires et nécessaires qui avaient été entreprises en 2005 et étaient considérées comme un "investissement dans l'efficacité", qui portait déjà des fruits. Il est prévu que les chiffres correspondants seront beaucoup plus bas en 2006, tandis que les gains d'efficacité et de qualité augmenteront. Les domaines spécifiques dans lesquels les capacités ont été renforcées sont les suivants:

- introduction de documents de travail sur l'audit électronique, la gestion de l'audit et les programmes informatiques de comptabilisation du temps;
- création d'un manuel détaillé sur les activités d'investigation et de conseil;
- réorganisation des objectifs de l'unité et prise en compte de ceux-ci dans les descriptions de fonctions du personnel;
- recrutement de deux nouveaux fonctionnaires pour les investigations.

Recommandations

32. Le Comité d'audit recommande que le Conseil d'administration entérine les états financiers du FIDA pour 2005 en vue de leur présentation à la trentième session du Conseil des gouverneurs.

NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LES AUTRES IFI/ORGANISATIONS COMPARABLES

<u>Institution</u>	<u>GAAP US</u>	<u>IFRS</u>	<u>Objet spécial</u>	<u>IPSAS</u>	<u>Observations</u>
Groupe de la Banque mondiale ➤ BIRD ➤ AID	X	X	X		Objet spécial: conformité avec les statuts de l'AID
Société financière internationale	X	X			
Banque asiatique de développement Fonds asiatique de développement	X		X		Objet spécial: tenir compte des sources et de l'affectation des souscriptions des membres
Groupe de la Banque africaine de développement ➤ Banque africaine de développement ➤ Fonds spécial du Nigéria ➤ Fonds africain de développement (FAfD)		X X	X		Base d'évaluation à l'étude pour 2005 Base d'évaluation à l'étude pour 2005 Objet spécial: conformité avec l'Accord portant création du Fonds (adoption des IFRS en 2006)
Banque interaméricaine de développement ➤ BID ➤ Facilité de financement intermédiaire ➤ Autres fonds spéciaux ➤ Fonds pour des opérations spéciales (FSO)	X X		X X		Objet spécial: conformité avec l'Accord portant création de la BID Objet spécial: comptabilité spéciale pour les prêts et les quotes-parts de contribution
OCDE				X	
Commission européenne				X	
OTAN				X	
OPEP		X			Le Fonds n'ayant présenté aucune comptabilité de la juste valeur ou dépréciation latente des prêts, le commissaire aux comptes a émis des réserves dans son rapport d'audit.